



Vente immobilière en exclusivité

Par **mag84**, le **23/08/2018 à 09:21**

Bonjour,

En mai dernier, j'ai mis ma maison en vente en exclusivité dans une agence. J'ai fait une demande de résiliation début août de l'exclusivité, le contrat se termine le 26 août. Des acheteurs intéressés particulier à particulier m'ont contacté début août et ont accepté d'attendre la fin du contrat d'exclusivité pour l'acheter.

Hier, suite à une visite une personne a eu le coup de coeur pour ma maison, l'achète au prix demandé mais demande une réalisation de travaux tandis que les autres acheteurs la prennent en l'état. Que dois-je dire à l'agent de l'agence, peut-t-il se retourner contre moi même après la fin du contrat ?

Merci

Par **Visiteur**, le **23/08/2018 à 13:59**

Bjr

Votre contrat doit indiquer ce qu'il vous est permis de faire.

Surtout ne pas vendre à quelqu'un qui aurait eu un contact avec l'agence, même après échéance du mandat, pendant un temps défini.

Par **mag84**, le **23/08/2018 à 14:31**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Ces personnes ont une fois contacté l'agence par téléphone pour prendre rendez-vous mais n'ont jamais donné suite